

LE REGLEMENT INTERIEUR

Année 2011 / 2012

1 – Les horaires

Matin : 8h30 – 11h30

Après-midi : 13h15 – 16h15

L'accueil des élèves se fait de 8h00 à 8h30. La classe débute à 8h30 précises.

A 11h30, seuls les parents des classes maternelles sont autorisés à rentrer dans la cour pour récupérer leurs enfants dans les classes.

Ces horaires tiennent compte des nouvelles orientations ministérielles et nous permettent de mettre en place le temps de soutien :

- de 16h30 à 16h55 tous les soirs pour les élèves de CP
- de 16h30 à 16h55 tous les soirs pour les GS à partir de janvier
- de 16h30 à 17h10 pour les CE1, CE2, CM1 et CM2, les lundis, mardis et jeudis.

Nous vous demandons de respecter scrupuleusement ces horaires et de n'utiliser que le portail d'entrée sur le côté de la cour (portail gris).

2 – La garderie et l'accueil périscolaire

La garderie du matin sera ouverte à 7h45 précises.

Les élèves se présentant avant cette heure ne seront pas accueillis dans la cour et notre responsabilité ne pourra pas être engagée en cas de problème.

La garderie du soir débutera à 16h45.

Après cette heure, des frais de garderie vous seront facturés.

La garderie se termine à 17h45. Un accueil périscolaire est mis en place jusqu'à 18h30. Nous vous demandons de respecter cet horaire scrupuleusement.

En cas de retards répétés, des pénalités vous seront facturées.

3 – Les vacances scolaires

Rentrée 2011/2012	Jeudi 5 septembre 2011 à 8h30
Toussaint	Samedi 22 octobre 2011 au jeudi 3 novembre au matin
Noël	Samedi 17 décembre 2011 au lundi 3 janvier 2012 au matin
Hiver	Samedi 11 février 2012 au lundi 27 février 2012 au matin
Pâques	Samedi 7 avril 2012 au lundi 23 mai 2012 au matin
Vacances d'été	Jeudi 5 juillet 2012

Les horaires de rentrée peuvent être modifiés en cas de rentrée échelonnée pour les petites sections de maternelles.

4 – Restaurant scolaire

Les élèves demi-pensionnaires se déplacent au restaurant scolaire des Marronniers. Les inscriptions se font auprès de la Mairie.

En cas d'absence de votre enfant, vous devez prévenir le restaurant scolaire avant 9h00 au 04 74 94 41 92. Dans le cas contraire, le repas vous sera facturé.

Malgré le fait que le restaurant scolaire soit géré par la commune, les élèves restent sous la responsabilité de l'école. Le non-respect du règlement ou les écarts de comportement seront sanctionnés, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du service de cantine, si aucun changement n'est observé après trois avertissements.

5 – Absences

Nous vous demandons de nous signaler toute absence de votre enfant en laissant un message au 04 74 94 47 70, le matin même de l'absence.

Un justificatif d'absence daté et signé devra être fourni.

Pour une absence en cours de journée, les parents devront venir chercher leur enfant à l'école ou nous fournir un document indiquant les personnes autorisées à venir chercher l'enfant.

Les enfants de cycle 3 qui doivent se rendre à des rendez-vous chez certains spécialistes (orthophonistes...) pourront être autorisés à sortir seuls de l'établissement sur autorisation écrite des parents.

6 – Retard

Le portail de l'école sera fermé à 8h30 et 13h15. Au-delà de ces heures, merci d'accompagner votre enfant auprès d'une personne responsable ou de le conduire directement dans sa classe.

7 – Adresse et téléphone

Merci de signaler tout changement auprès de la Directrice.

8 – Discipline

Dans chaque classe, des règles de vie ont été mises en place.

Tout manquement (violence, manque de respect...) sera signifié aux familles et sanctionné si besoin est, par une exclusion temporaire voire définitive.

9 – Informations aux parents

Merci de consulter

- régulièrement votre messagerie et d'envoyer un accusé de réception concernant les informations liées à l'école
- le cahier de liaison tous les soirs afin de signer toutes les informations qui s'y trouvent quelle que soit la classe de votre enfant.

10 – Assurance

Les enfants devront être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties diverses).

Les parents devront vérifier que leur assurance personnelle garantit ces risques.

La responsabilité civile ne suffit pas. Demandez une individuelle accident.

Vous pourrez souscrire une assurance individuelle scolaire (voir imprimés remis à votre enfant en début d'année)

11 – Objets interdits à l'école

Objets de valeur, objets dangereux sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

Les friandises ne sont pas admises sauf accord de l'enseignant à l'occasion de goûters d'anniversaires.

D'autre part, les téléphones portables ne seront admis que dans des cas exceptionnels pour les enfants de cycle 3 uniquement et sur demande écrite des parents. Ils devront être malgré tout éteints pendant le temps de la classe (récréations comprises).

Les cartes à jouer que les enfants s'échangent dans la cour sont autorisées. Cependant, en cas de perte ou d'échanges abusifs, la responsabilité du personnel ne pourra être engagée.

12 – Vêtements

Une tenue correcte est exigée.

Il est conseillé de marquer les vêtements au nom de l'enfant et pas seulement pour les plus petits !!!

Des caisses sont prévues pour le stockage des vêtements oubliés ; n'hésitez pas à les fouiller...

Attention :

Tout vêtement non récupéré sera donné en fin d'année à une œuvre caritative.

Il peut être utile de prévoir une paire de chaussons discrète que les élèves de toutes les classes laisseraient à l'école en prévision des jours de neige.

13 – Entretien des livres

Il est demandé aux parents de surveiller l'état des livres et de les couvrir en début d'année.

Si les manuels sont détériorés au-delà de l'usure normale, il vous sera demandé le remboursement de chaque manuel abîmé.

14 – Rendez-vous

En cas de difficultés rencontrées par vos enfants (scolaires, relationnelles ou autres), les enseignants et la directrice seront à votre disposition pour échanger. Il suffira de les prévenir afin de déterminer un rendez-vous.

Merci pour l'attention que vous porterez au respect de ce règlement.

La directrice et l'équipe enseignante



.....
A compléter et à retourner impérativement à l'école

Je soussigné(e) :

déclare avoir pris connaissance du présent règlement, le

à

Signature de l'enfant

Signature des parents